

# APPEL À L'ACTION

## Nous Avons Soif d'un Assainissement Juste pour les Villes Africaines

**We C.R.A.V.E.**  
**S'engager. Reconnaître. Agir. Valoriser. Genrer**  
**#JustSanitation4AfricanCities**

### RÉSUMÉ DES POINTS

1. Action localisée et prise de décision, apprentissage et suivi démocratiques
2. Égalité de genre et leadership des femmes dans toute la chaîne des services d'assainissement
3. Lien entre la justice climatique et l'assainissement juste
4. Droit à l'assainissement pour toutes les formes d'occupation
5. Travail décent pour les travailleurs et travailleuses rémunéré·es et non rémunéré·es de l'assainissement
6. Inclusion comme socle de l'accès et du contrôle équitables des services d'assainissement adéquats
7. Systèmes d'assainissement hors réseau connectés
8. Redistribution des ressources tout au long de la chaîne de l'assainissement, avec des mécanismes de financement inclusifs et diversifiés
9. Assainissement au service de la santé des populations et de l'environnement
10. Systèmes circulaires pour réduire les déchets et renforcer la sécurité alimentaire et énergétique

### Préambule :

**Nous, soussigné·es**, représentant·es, leaders et agents de changement issu·es d'une diversité d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, de gouvernements locaux, d'institutions de recherche, du secteur privé et de fournisseurs de services publics à travers l'Afrique, sommes engagé·es et bien positionné·es pour relever le défi de l'édification d'un assainissement équitable pour les femmes et les hommes à travers l'Afrique urbaine. Réuni·es à Nairobi, au Kenya, du 11 au 12 septembre 2023 pour la réunion régionale du projet de recherche "OVERDUE : Faire face au tabou de l'assainissement en Afrique Urbaine", nous lançons cet urgent appel collectif à l'action pour s'Engager, Reconnaître, Agir, Valoriser et Genrer (C.R.A.V.E, en anglais) un assainissement juste dans les villes africaines, comme un moyen de territorialiser l'ODD 6 et d'accélérer la réalisation de tous les ODD.

Par cet appel, nous souhaitons

1. **Réaffirmer** la [déclaration de Ngor](#) (2015) du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, qui vise à assurer l'accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et durables et à éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2030, ainsi que la déclaration ([76/300](#)) de l'Assemblée générale des Nations unies, selon laquelle l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel (2022).
2. **Reconnaître** les dimensions sexospécifiques des droits à l'eau et à l'assainissement et la nécessité d'éliminer toutes les formes de discrimination, de promouvoir l'égalité d'accès et de protéger, soutenir et renforcer les capacités et les aspirations des femmes et des filles en tant qu'utilisatrices de l'assainissement, comme le prévoient la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW) (1979) et le [Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique](#) (Protocole de Maputo, 2003).
3. **Reconnaître également** l'importance de l'accès universel à un assainissement sûr et adéquat pour tous et toutes, comme le prévoit la résolution [70/169](#) de l'Assemblée générale des Nations unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (2015), en particulier pour les enfants, comme le prévoit la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) (1989), ainsi que la nécessité d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap, comme le prévoit la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (2006).
4. **Soutenir**, saluer et s'aligner sur les efforts continentaux visant à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans toute l'Afrique, y compris la [Vision africaine de l'eau pour 2025](#) : Utilisation équitable et durable de l'eau pour le développement socio-économique (2000), les [engagements de Charm el-Cheikh pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique](#) (2008) et l'[Agenda 2063](#) de l'Union africaine.
5. **Préoccupé-es**, par le fait que alors que la prévalence de la défécation à l'air libre en Afrique a augmenté de 6% entre 2021 et 2022 et qu'elle atteint désormais près de 20% de la population, et que la fourniture de services d'assainissement gérés en toute sécurité doit encore atteindre plus de 800 millions de personnes sur le continent, on estime que seuls 12% de l'allocation budgétaire annuelle des États membres du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) pour l'eau et l'assainissement sont consacrés à l'assainissement, et 1% à l'hygiène, les 87% restants étant consacrés à l'approvisionnement en eau

([AMCOW 2022](#)). Dans le même temps, les solutions d'assainissement en réseau restent privilégiées, bien que seulement 8 % de la population africaine soit raccordée aux égouts ([AMCOW 2022](#)), et les visions politiques n'enregistrent pas ou ne valorisent pas les investissements existants que les individus et les communautés ont réalisés dans les infrastructures d'assainissement hors réseau.

En outre, malgré la reconnaissance politique de la nécessité d'un engagement communautaire et des inégalités entre les hommes et les femmes, l'assainissement est encore principalement présenté comme un défi technique consistant à gérer "l'accès et l'utilisation des installations et des services pour la gestion sûre des déchets humains tout au long de la chaîne de services d'assainissement" ([AMCOW 2020](#)), les dimensions sociales et de genre étant traitées comme des questions secondaires d'accès plutôt que comme des éléments constitutifs de la chaîne de services d'assainissement.

6. **Convaincu·es** que l'assainissement est un élément vital pour les villes africaines et un vecteur essentiel de l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'engagement public et l'action collective des acteurs étatiques et non étatiques sont essentiels pour faire de l'assainissement un droit humain et accélérer la réalisation des ODD (ODD 6, avec des impacts significatifs sur les ODD 1, 3, 4, 5, 10, 11 et 13).

Les améliorations apportées aux services d'assainissement inclusifs et équitables profitent massivement aux personnes actuellement désavantagées en matière d'assainissement, notamment les pauvres en milieu urbain, les groupes particulièrement défavorisés, y compris les femmes, les enfants, les migrants et les personnes handicapées.

## Appel à l'action

### Nous avons Soif d'un Assainissement Juste pour les Villes Africaines

#### ("We C.R.A.V.E Just Sanitation for African Cities")

Nous appelons la communauté mondiale à agir de toute urgence, à mobiliser le soutien à la contextualisation de l'ODD 6 dans une optique féministe, et à mettre en avant les besoins, les capacités et les aspirations des femmes et des filles en tant qu'utilisatrices et prestataires de services d'assainissement tout au long de la chaîne des services d'assainissement, en abordant les onze points suivants :

#### 1. Action localisée et prise de décision démocratique, apprentissage et suivi

L'assainissement sûr pour toutes et tous et la gestion adéquate des déchets et des ressources sont ancrés dans l'ODD 6 ainsi que dans la Déclaration de Ngor de 2015 et d'autres engagements régionaux et nationaux. La territorialisation de ces agendas est essentielle pour fournir des réponses contextuelles permettant de réaliser le droit à un assainissement adéquat, et de surmonter l'incapacité des approches universalistes à atteindre les pauvres en milieu urbain. La pandémie de COVID 19 a montré la capacité des acteurs locaux à prendre des mesures urgentes pour protéger la santé en transformant les pratiques d'assainissement. Territorialiser le soutien à une telle action nécessite de s'engager à reconnaître, apprécier, soutenir et développer les nombreuses interventions locales innovantes et progressives qui améliorent déjà l'accès à un assainissement adéquat dans les villes africaines.

Parallèlement, des systèmes de prise de décision, d'apprentissage public et de suivi démocratiques garantissent que les responsabilités en matière de politiques et de pratiques sont correctement attribuées et partagées, et que les connaissances relatives à leur impact sont générées collectivement par l'ensemble des acteurs et actrices de la chaîne de l'assainissement. Ceci est crucial pour améliorer les interventions sanitaires en réponse à l'évolution des besoins, ainsi que pour assurer la transparence et la responsabilité, et veiller à l'inclusivité. En outre, ces systèmes sont essentiels pour permettre un apprentissage inter-villes et inter-acteurs dans un domaine qui est encore dominé par des interventions menées par des donateurs, ainsi que par un ensemble limité de professions techniques.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- L'ancrage des principaux engagements en matière d'assainissement dans l'expérience et les connaissances des acteurs locaux de l'assainissement ;
- Les gouvernements locaux et nationaux doivent mettre en œuvre leur mandat et mettre à disposition, en temps voulu, des ressources adéquates pour faire de l'assainissement un droit humain dans leurs villes ;
- L'ouverture et le maintien de canaux publics permettant à la société civile organisée de coproduire un assainissement équitable, par le biais de processus

de gouvernance démocratiques tels que la budgétisation participative et la budgétisation sensible au genre ;

- Une participation inclusive et significative aux structures démocratiques de prise de décision en matière d'assainissement, à tous les niveaux, et l'élaboration de plans d'action intégrés en matière d'assainissement qui prennent en compte le changement climatique ;
- Des structures qui favorisent le co-apprentissage entre les différent·es acteurs et actrices de l'assainissement à tous les niveaux/échelles ;
- La valorisation et le soutien à la collecte de données et de connaissances sur les besoins et les expériences en matière d'assainissement menées par les communautés.

## 2. Égalité de genre et leadership des femmes dans la chaîne de l'assainissement

Les inégalités de genre sont produites et reproduites à chaque étape de la chaîne des services d'assainissement. Une perspective féministe intersectionnelle exige de considérer les femmes, dans toute leur diversité, non seulement comme des utilisatrices de services d'assainissement, mais aussi comme des travailleuses, des prestataires et des dirigeantes. Il faut pour cela prêter attention à l'inégalité des rôles de genre, aux différences physiologiques des femmes, à leur statut économique, ainsi qu'à leur pouvoir et à leur leadership. Entre autres actions, la promotion de l'égalité des sexes tout au long de la chaîne de l'assainissement nécessite : de prendre en compte le besoin des femmes et des filles d'uriner plus souvent que les hommes, de reconnaître que la menstruation et la grossesse augmentent la fréquence du besoin d'utiliser des toilettes ; d'aborder le risque de harcèlement sexuel lorsqu'on va aux toilettes ; de rendre visible le travail d'assainissement domestique non rémunéré et considéré comme acquis effectué par les femmes et les filles ; de reconnaître le travail des femmes en tant que main-d'œuvre qualifiée et experte dans le domaine de l'assainissement, et de garantir la parité de la participation politique des femmes dans la prise de décision sur les questions d'assainissement.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- L'inclusion et l'écoute des différentes voix des femmes dans les lieux de pouvoir où sont prises les décisions relatives à l'assainissement ;
- Les hommes recherchent l'égalité de genre en tant qu'alliés dans la quête d'un assainissement équitable ;
- La reconnaissance du travail d'assainissement non rémunéré des femmes dans les politiques publiques et la remise en question des discours politiques et publics qui considèrent ce travail comme un "devoir" naturel et non récompensé pour les femmes ;

- La production de et l'accès par des femmes dans leur diversité aux informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions en matière d'assainissement ;
- La promotion par les femmes membres du Parlement et élues à d'autres postes de la législation sur l'assainissement équitable, avec le soutien des Parlementaires masculins et autres élus engagés en faveur de la justice de genre ;
- Le renforcement des capacités pour un leadership féminin diversifié dans le secteur de l'assainissement et l'intégration d'une analyse intersectionnelle du genre dans toutes les prises de décision en matière d'assainissement.

### 3. Lien entre la justice climatique et l'assainissement juste

En Afrique urbaine, la plupart des communautés à faible revenu vivent non seulement loin du réseau d'égouts, mais aussi dans des zones caractérisées par une topographie difficile et des nappes phréatiques élevées. Ainsi, le changement climatique et les charges environnementales affectent de manière disproportionnée les pauvres des villes, non seulement parce qu'ils et elles habitent des zones exposées à des conditions dangereuses telles que des inondations localisées, mais aussi parce qu'ils et elles rencontrent davantage de contraintes que d'autres pour faire face à des événements négatifs et s'en relever. L'insécurité et l'inadéquation de l'assainissement sont exacerbées par des environnements insalubres et y contribuent en retour ; par exemple, les boues fécales non traitées contenues dans des latrines précaires sont très sensibles aux glissements de terrain et aux éboulements, ce qui entraîne la pollution des sources d'eau et des épidémies de santé publique. Une action contraignante en matière de justice climatique et sanitaire exige donc de produire des bénéfices sanitaires pour la santé, le bien-être et les moyens de subsistance. Elle exige également de considérer l'action en matière d'assainissement comme essentielle pour l'adaptation et l'atténuation en termes de climat, ainsi que pour le financement des pertes et des dommages.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- La mise à disposition de financements « climat » pour les gouvernements locaux et les acteurs locaux non étatiques afin de développer des interventions d'assainissement intelligentes sur le plan climatique et tenant compte du genre ;
- L'habilitation des communautés locales à demander des comptes aux acteurs étatiques sur leurs engagements en matière de climat et d'assainissement ;
- La valorisation des capacités d'adaptation des communautés en matière d'assainissement et leur soutien dans le contexte du changement climatique ;
- Le réseautage sur les questions de justice climatique et les questions sanitaires au niveau régional.

#### 4. Le droit à l'assainissement pour toutes les formes d'occupation

La réalisation du droit à l'assainissement est étroitement liée à la sécurité foncière et à la sécurité d'occupation. En effet, la fourniture et l'entretien des infrastructures dépendent de la disponibilité de terrains appropriés, ainsi que de la capacité des propriétaires et des locataires à réaliser des investissements. D'une part, l'action sur ce point nécessite la mise à disposition de terrains, non seulement pour les réseaux d'égouts et les stations d'épuration conventionnelles, mais aussi pour des stations de traitement des boues de vidange et des systèmes plus flexibles qui répondent aux conditions des quartiers informels, en connectant les installations d'assainissement hors réseau par le biais, par exemple, de systèmes d'égouts simplifiés. D'autre part, cela signifie qu'il faut s'attaquer aux inégalités existantes, ancrées dans les systèmes de propriété, et veiller à ce que les femmes et les hommes vivant dans des cours communes ou en tant que locataires puissent également exercer leur droit à l'assainissement, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés tels que les femmes locataires, dont les droits à l'assainissement sont bafoués de manière disproportionnée.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- La reconnaissance du rôle central de la terre et de la propriété dans la réalisation des droits à l'assainissement pour tous les citoyens urbains ;
- Des politiques et des procédures d'assainissement qui garantissent le droit à l'assainissement pour toutes les formes de propriété foncière et de logement ;
- Un plaidoyer communautaire et des actions de l'État pour obtenir les terrains nécessaires à la mise en place d'infrastructures et d'équipements d'assainissement collectif tout au long de la chaîne de services ;
- L'obligation formelle pour les bailleurs et les propriétaires fonciers de garantir l'accès des locataires à des installations sanitaires décentes ;
- Des processus de planification urbaine qui reconnaissent et prennent en compte les infrastructures d'assainissement hors réseau sont essentiels ;
- Des bases de données sur la relation entre le mode d'occupation et l'accès à un assainissement décent.

#### 5. Un travail décent pour les travailleurs et travailleuses rémunéré-s et non rémunéré-s de l'assainissement

La réalisation du droit à l'assainissement passe par la reconnaissance des acteurs et actrices du quotidien, c'est-à-dire les femmes et les hommes qui travaillent pour l'assainissement de manière rémunérée ou non. Des mesures sont particulièrement nécessaires pour remédier à la surreprésentation des hommes dans les postes rémunérés, mais aussi aux conditions dangereuses et inadéquates dans lesquelles ils

effectuent leur travail d'assainissement. En d'autres termes, les femmes fournissent la majeure partie des services d'assainissement non rémunérés au niveau des ménages et des quartiers, tandis que les hommes se chargent des travaux d'assainissement générateurs de revenus et des processus mieux valorisés. En outre, des mesures énergiques sont nécessaires pour garantir des conditions décentes pour le travail d'assainissement qui, bien qu'il s'agisse d'un travail qualifié et à haut risque, est souvent fortement stigmatisé, sous-payé, dépourvu de sécurité sociale et parfois même rendu illégal par une législation inappropriée, ce qui a des répercussions négatives sur la santé, le statut social, le bien-être et les moyens de subsistance des travailleurs et travailleuses.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- La reconnaissance de la valeur du travail (rémunéré ou non) dans l'ensemble de la chaîne des services d'assainissement pour la fourniture d'un bien public ;
- Des mesures visant à garantir la dignité, la santé et la sécurité, la protection sociale et des salaires équitables pour celles et ceux qui oeuvrent dans le secteur de l'assainissement ;
- L'extension des droits du travail, des droits et de la protection aux travailleurs et travailleuses non rémunéré·es de l'assainissement, au même titre que les travailleurs et travailleuses rémunéré·es ;
- Des données désagrégées pour démontrer l'impact de l'inégalité des travaux d'assainissement entre les hommes et les femmes ;
- Une transformation des normes de genre autour de l'économie du soin, afin d'inclure les tâches d'assainissement non rémunérées des femmes, en vue d'une répartition plus équitable entre les sexes au sein des ménages et des communautés ;
- La décriminalisation des travailleurs et travailleuses de l'assainissement et du travail vital effectué dans les villes, à travers le développement de directives et de procédures d'assainissement qui s'appliquent à la réalité des systèmes d'assainissement hors réseau ;
- La promotion de l'éducation des travailleurs et travailleuses de l'assainissement et de leurs collectifs sur leurs droits afin de soutenir leurs négociations collectives pour accéder à leurs droits à un travail décent ;
- La promotion d'une plus grande sensibilisation du public aux droits de l'ensemble des travailleurs de l'assainissement (rémunérés et non rémunérés) et à un travail décent ;

#### **6. L'inclusion comme socle de l'accès et du contrôle équitables des services d'assainissement adéquats**

L'accès à l'ensemble des infrastructures et des services d'assainissement est déterminé par les besoins et les capacités qui diffèrent selon le genre, la classe, l'âge et les aptitudes. L'inégalité d'accès à l'assainissement entraîne une perte de dignité, une mauvaise santé, une dégradation de l'environnement et une exposition à la violence, y



compris sexuelle, et exacerbe les inégalités existantes, notamment en fonction du sexe, du handicap et de la classe sociale. L'action sur ce point exige l'inversion des interventions dominantes : plutôt que de forcer les utilisateurs et utilisatrices de l'assainissement à faire face et à s'adapter à des installations conçues comme universellement adéquates, nous nous efforçons de fournir des services adéquats qui reflètent les besoins et les aspirations de l'ensemble des différents utilisateurs. Cela exige une conception, une construction, une réhabilitation et une gestion inclusives des installations sanitaires, qui doivent adopter une approche intersectionnelle. Cet objectif peut être atteint grâce à la participation active des utilisateurs et des travailleurs du secteur de l'assainissement, femmes et hommes, tout au long de la chaîne d'assainissement, en accordant une attention particulière aux systèmes de gouvernance inclusifs et aux approches de financement et d'entretien à différentes échelles - de la ville au ménage.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- L'égalité d'accès et de disponibilité des installations sanitaires, sans discrimination ;
- La satisfaction des besoins et les aspirations exprimés par les personnes migrantes, réfugiées et déplacées en matière d'assainissement ;
- La satisfaction des besoins et aspirations exprimés par les femmes et les hommes handicapés en matière d'assainissement ;
- Un engagement à respecter la diversité culturelle et religieuse des communautés, tout en reconnaissant et en prenant en compte son impact sur les pratiques et les droits en matière d'assainissement ;
- La conception et la construction participatives des installations sanitaires, avec l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices ;
- L'éducation et la sensibilisation des communautés à la nécessité d'un assainissement inclusif, qui s'attaque aux tabous et à la stigmatisation liés à l'exclusion en matière d'assainissement ;
- Des données ventilées exposant des schémas intersectionnels de genre dans les besoins d'assainissement, afin d'informer les décideurs et les communautés ;
- Un apprentissage public à partir de projets de démonstration d'infrastructures d'assainissement inclusives.

## **7. Systèmes d'assainissement hors réseau connectés**

Il est urgent d'investir dans l'assainissement des systèmes hors réseau qui dominent dans de nombreuses villes d'Afrique. Par exemple, à Freetown, Beira et Mwanza, le réseau d'égouts souterrains n'atteint que 0,3 %, 10 % et 23 % de la population respectivement. Le nombre d'habitants vivant loin du réseau est élevé, ce qui signifie que le remplacement du système hors réseau par des extensions du réseau n'est pas une option immédiate ou à long terme pour eux. Pourtant, la plupart des fonds des

donateurs sont alloués à des investissements en capital pour la réparation et l'extension du réseau (plus coûteux). Pour agir sur ce point, il faut briser ce préjugé, connecter les systèmes en réseau et hors réseau et s'assurer que les systèmes hors réseau sont mis en réseau tout au long de la chaîne de services d'assainissement, mettant ainsi fin au traitement des installations d'assainissement hors réseau comme une responsabilité des ménages.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- Des investissements dans l'assainissement hors réseau, au service des citoyens pauvres, portés par les gouvernements nationaux et locaux, avec le financement et le soutien d'agences multilatérales et bilatérales ;
- Le développement de mécanismes efficaces pour relier les systèmes d'assainissement hors réseau et en réseau et leur gestion ;
- L'intégration des infrastructures d'assainissement hors réseau dans les plans d'urbanisme (d'assainissement), ce qui implique l'élaboration de cadres juridiques, de réglementations et de normes minimales pour l'assainissement hors réseau, ainsi que le contrôle de leur application ;
- La recherche et le développement de systèmes d'assainissement hors réseau abordables et adaptables, y compris la gestion des boues de vidange au niveau des ménages, et la création de revenus liés à l'assainissement.

#### **8. La redistribution des ressources tout au long de la chaîne de l'assainissement, avec des mécanismes de financement inclusifs et diversifiés**

La tendance dominante en matière d'investissement en faveur des réseaux d'égouts n'atteint pas la majorité des citoyens pauvres en Afrique. Pour que les investissements fassent des progrès significatifs vers un assainissement juste, ils doivent être équitablement répartis et guidés par des considérations plus inclusives, y compris la nécessité de mobiliser progressivement des fonds. Les actions sur la redistribution des ressources soulignent que l'assainissement équitable ne nécessite pas seulement *plus* de ressources financières, mais une utilisation, une allocation et un contrôle différents de ces ressources, ainsi que leur mobilisation progressive.

Dans le même temps, les mécanismes financiers doivent tenir compte de la diversité des besoins et des capacités des utilisateurs et des fournisseurs de services d'assainissement. L'action sur le financement inclusif se concentre sur la coordination et le renforcement des mécanismes de cofinancement, tels que les fonds d'assainissement renouvelables innovants qui fournissent aux ménages et aux collectifs des prêts abordables pour financer les améliorations de l'assainissement tout au long de leur cycle de vie. En outre, des actions sont nécessaires de toute urgence pour les personnes particulièrement marginalisées et incapables de financer leurs améliorations en matière d'assainissement, notamment dans les contextes où l'assainissement relève principalement de la responsabilité des ménages.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- Des budgets dédiés aux collectivités locales pour répondre aux besoins d'assainissement des femmes et des hommes pauvres des villes, y compris des mécanismes de financement accessibles pour soutenir les investissements des résidents à faibles revenus dans l'assainissement ;
- La reconnaissance du fait que les travailleurs et travailleuses du secteur de l'assainissement sont aussi importants que les infrastructures, ce qui devrait se refléter dans l'allocation des ressources ;
- La restructuration des tarifs pour subventionner le développement de systèmes hors réseau et pour régler les redevances des services d'assainissement ;
- Une approche de partenariat multisectoriel pour diversifier le financement et les investissements dans le domaine de l'assainissement, en liant le financement de l'assainissement à d'autres secteurs tels que la santé, l'environnement, l'infrastructure ou l'éducation ;
- Intégration de critères contraignants relatifs à l'assainissement juste (genre, inclusion, climat) dans la commande publique tout le long de la chaîne de l'assainissement, aux niveaux national et local.
- La transparence sur l'utilisation des fonds publics pour l'assainissement.

#### **9. Assainissement au service de la santé des populations et de l'environnement**

Pour promouvoir des résultats sains, il faut d'abord reconnaître les liens multiples entre la (mauvaise) santé et l'assainissement (inadéquat). Il s'agit d'un éventail de facteurs, tels que le lien largement connu entre la défécation en plein air et des maladies comme le choléra et la diarrhée, mais aussi d'impacts négatifs moins discutés, comme les problèmes de santé mentale, le stress et la surcharge mentale subis par les femmes et les filles qui s'occupent des systèmes d'assainissement jour après jour, ou la pratique de l'abus de substances qui se produit souvent dans le cadre de travaux d'assainissement fortement stigmatisés, comme la vidange manuelle des fosses. En outre, pour que les villes soient saines, il faut adopter une approche attentive permettant aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un assainissement adéquat comme moyen de prendre soin d'eux-mêmes, de leur quartier et de leur environnement.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- L'amélioration de la coordination des activités de l'ensemble des acteurs et actrices agissant dans le domaine de l'environnement et de l'assainissement ;
- Une analyse des coûts socio-économiques, environnementaux et financiers de l'impact d'un assainissement juste/injuste ;
- Des programmes de sensibilisation ciblant différents groupes de parties prenantes sur l'impact d'un assainissement insuffisant sur la santé et l'environnement.

## 10. Des systèmes circulaires pour réduire les déchets et renforcer la sécurité alimentaire et énergétique

Compte tenu de la forte proportion de personnes et de communautés qui dépendent d'un assainissement hors réseau dans les zones urbaines d'Afrique, les pratiques visant à boucler la boucle sont essentielles pour la santé publique, la gestion de l'environnement et le développement urbain durable. L'action sur ce point nous pousse à créer des systèmes urbains circulaires et des structures de gouvernance qui soutiennent le traitement et la récupération des produits de l'assainissement, réduisant ainsi les déchets et réutilisant les boues comme une ressource précieuse qui peut réintégrer les chaînes énergétiques et alimentaires et contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique. Pour ce faire, il faut s'attaquer aux tabous entourant les boues de vidange ainsi qu'aux craintes et aux préjugés liés à l'économie circulaire.

Dans ce contexte, nous lançons un appel pour :

- Le renforcement des possibilités et capacités pour les utilisateurs et utilisatrices d'installations sanitaires de boucler la boucle, en utilisant des solutions décentralisées basées sur la nature telles que les bio-digesteurs, à domicile et dans les communautés ;
- La valorisation des déchets sanitaires en tant que ressource et base de génération de revenus ;
- La coordination et la collaboration intersectorielles, reliant les produits et processus d'assainissement à l'énergie, à l'agriculture urbaine, aux infrastructures, aux entreprises, au recyclage des déchets solides et à d'autres préoccupations sectorielles pertinentes ;
- L'éducation populaire et formelle sur le recyclage des boues de vidange et la fermeture de la boucle ;
- La documentation et la diffusion des initiatives réussies de fermeture de la boucle.

## Soutien à l'appel à l'action

### Nous Avons Soif d'un Assainissement Juste pour les Villes Africaines

#### ("We C.R.A.V.E Just Sanitation for African Cities")

***Nous, soussignés, confirmons notre soutien et notre engagement à l'Appel à l'action : Assainissement juste pour les villes africaines et invitons les autres à y adhérer car l'Assainissement juste pour les villes africaines est plus que jamais d'actualité ! (C'est OVERDUE)***

1. Funmi Adeniyi for Local Governments for Sustainability (ICLEI) Abuja, Nigeria
2. Adriana Allen for DPU/OVERDUE / Habitat International Coalition (HIC) London, UK
3. Jaona Lalaina Andrianaivo Ravoavy for Antananarivo Commune Antananarivo, Madagascar
4. Lawrence Apiyo for Habitat International Coalition (HIC) / Grassroots Trust for Community Organization Nairobi, Kenya
5. Hon. Milka Moraa Areba for The Network of Local Women Elected in Africa (REFELA) Mombassa, Kenya
6. Hon. Jean Mugabo Bakele for Ibanda Municipality Bukavu, DRC
7. Moises Charova Chenene for Beira Autonomous Sanitation Unit (SASB) Beira, Mozambique
8. Nadine Coetzee, Alban Hasson, Pascale Hofmann and Julian Walker for DPU/OVERDUE London, UK
9. Penda Diouf for Observatory for Gender and Development of Saint Louis (OGDS) Saint-Louis, Senegal
10. Soukeyna Diouf Mbaye for Observatory for Gender and Development of Saint Louis (OGDS) Saint-Louis, Senegal
11. Helder Domingos for FACE Beira, Mozambique
12. Winfred Indakwa for At The Heart of A Woman / Habitat International Coalition (HIC) Nairobi, Kenya
13. Stanislas Kamengele for Rural Women Friends of Peace and Development / Habitat International Coalition (HIC) Kinshasa, DRC
14. Irene Wanjiru Kinoti for Pamoja Trust, Habitat International Coalition (HIC) Nairobi, Kenya
15. Pascal Kipkemboi for Kounkuey Design Initiative (KDI) Nairobi, Kenya
16. Wilbard Kombe for ARDHI University Dar Es Salaam, Tanzania
17. Hyacinthe Kouakou for Institute of Circular Economy Abidjan, Ivory Coast
18. Angele Koue for GEPALEF Abidjan, Ivory Coast
19. Hon. Maria Helena Langa for The Network of Local Women Elected in Africa (REFELA) Mandlakazi, Mozambique
20. Hon. Rohey Malick Lowe for The Network of Local Women Elected in Africa (REFELA) Banjul, The Gambia
21. Mary Lubelwa Aloyce for Mwanza Federation of the Urban Poor Mwanza, Tanzania
22. Abdul Marah for Freetown City Council Freetown, Sierra Leone
23. Juliet Mekone Sale for United Cities and Local Governments of Africa (UCLGA) / REFELA Accra, Ghana
24. Aida Mbaye Ep Dieng for St Louis Municipality / Senegalese Government Saint-Louis, Senegal

25. Hon. Marie Angèle Meyanga èpse Noah for The Network of Local Women Elected in Africa (REFELA) Afanloum, Cameroon
26. Dorice Mosesti for Slum Dwellers International (SDI), Muungano wa Wanavijiji Nairobi, Kenya
27. Astrid Mujinga for CFCEM/GA Bukavu, DRC
28. Daniel Mukeba for ISECOF Bukavu, DRC
29. Chaiwe Mushauko for The Sustainable Sanitation Alliance (SUSANA) Lusaka, Zambia
30. Joe Muturi for Slum Dwellers International (SDI), Muungano wa Wanavijiji Nairobi, Kenya
31. Christine Mwelu for Slum Dwellers International (SDI), Muungano wa Wanavijiji Nairobi, Kenya
32. Timothy Ndezi for Centre for Community Initiative (CCI) Tanzania / DPU/OVERDUE Dar Es Salaam, Tanzania
33. Teresia Wanjiru Nduta for Kounkuey Design Initiative (KDI) Nairobi, Kenya
34. Macoura Coulibaly Dao for The Network of Local Women Elected in Africa (REFELA) / Ivory Coast Parliament Foubolo, Ivory Coast
35. Nancy Njoki for Slum Dwellers International (SDI), Muungano wa Wanavijiji Nairobi, Kenya
36. Sam Olando for Habitat International Coalition (HIC) / Pamoja Trust Nairobi, Kenya
37. Humphrey Oduor Otieno for Habitat International Coalition (HIC) / Kenya Social Movement Network Nairobi, Kenya
38. Pireh Otieno for UN-HABITAT Nairobi, Kenya
39. Liliane Rahanitrarivelo for SIMIRALENTA Antanarivo, Madagascar
40. Francis Reffell for CODOHSAPA Freetown, Sierra Leone
41. Gertrude Salano for Water & Sanitation for the Urban Poor (WSUP) Nairobi, Kenya
42. Jamiatu Sessay for Federation for Urban and Rural Poor (FEDURP) Freetown, Sierra Leone
43. Violet Shivutse for Shibuye Community Health Workers / HUAIROU Kisumu, Kenya
44. Mamadou Sylla for Ministry of Water, Sanitation and Hygiene Abidjan, Ivory Coast
45. Oluwatoyin Towobola for Habitat International Coalition (HIC) / Women Protection Organisation (WOPO) Lagos, Nigeria
46. Claudy Vouhe for Être Egale Angoulême, France
47. Diana Wachira for Habitat International Coalition (HIC) Nairobi, Kenya
48. Ann Wanjiru for HUAIROU Nairobi, Kenya
49. Oyo Razakamahefa for Ministry of Water, Sanitation and Hygiene Antananarivo, Madagascar